

ENTREPRISE D'ELECTRICITE, ETUDES & SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : La Tenancie
24380 EGLISE NEUVE DE VERGT
494 251 531 RCS PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 mars,
A 17h,

Monsieur Jean-Paul NAULIN,
demeurant 330 route de Sainte Marie du Sel 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société
ENTREPRISE D'ELECTRICITE, ETUDES & SERVICES,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification adresse du siège social, suite à une décision de ré-adressage de la mairie,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier l'adresse du siège social du **La Tenancie, 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT** au **330 route de Sainte Marie du Sel 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT** à compter du 11 mars 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à: 330 route de Sainte Marie du Sel 24380 EGLISE NEUVE DE VERGT

Le reste de l'article demeure inchangé.

J P N

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Jean-Paul NAULIN

Gérant – Associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a loop.